

Avis pour un financement lisible, pérenne et adapté de la filière animation

Depuis la constitution du comité de filière animation, les travaux collectifs de ses membres permettent progressivement de construire une approche globale de la filière animation qui englobe le secteur associatif et le secteur public, concerne l'ensemble des accueils collectifs de mineurs et toutes les formes d'intervention éducative, sociale ou culturelle faisant appel aux métiers de l'animation. Ils donnent à voir la réalité des besoins de ses acteurs du quotidien : collectivités locales, EPCI, associations, élus locaux et associatifs, agents de la fonction publique territoriale et personnels associatifs, animateurs et animatrices, responsables pédagogiques.

Les membres du comité de filière s'accordent sur la nécessité d'inscrire les travaux dans la durée mais ils estiment également indispensable que des avancées concrètes et visibles soient soutenues à court terme par des politiques publiques d'impulsion ou structurelles portées respectivement par l'Etat ou la branche famille.

En effet, **les travaux du comité de filière animation ont mis en évidence les contraintes financières fortes, et qui se resserrent encore, pour les associations comme pour les collectivités territoriales.**

Les financements structurels ne répondent pas aux besoins croissants en matière d'accès aux actions de continuité éducative sur les temps périscolaires et extrascolaires. La nécessité de répondre au défi de l'attractivité mais aussi l'exigence de qualité accrue et la professionnalisation du secteur demandent en effet aux employeurs des efforts significatifs en matière de formation professionnelle, de rémunération, de temps réservés à la préparation, de lutte contre le temps partiel imposé et de qualité de vie au travail. La gestion du bâti, pour les centres de vacances notamment, constitue également une problématique prégnante, notamment dans un contexte de transition écologique et climatique.

La filière fait parallèlement face à la conjoncture marquée par une inflation galopante dans des proportions inédites depuis 40 ans et **qui a impacté fortement les charges de fonctionnement.** Incidemment, la crise actuelle a aussi fragilisé les ressources des familles comme les marges de manœuvre des collectivités affectant de fait celles des opérateurs. Récemment encore, les mesures de réduction budgétaires annoncées par le gouvernement obscurcissent les mois à venir et freinent l'ambition collective pour la filière. La conséquence est un creusement des inégalités territoriales : certains acteurs associatifs locaux sont en péril faute de pouvoir faire face à l'inflation, des collectivités territoriales sont contraintes de limiter le nombre de places pour ne pas augmenter les budgets dédiés et certains territoires n'ont pas les moyens d'investir de manière suffisante sur la filière.

La renégociation de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la CNAF a permis une prise de conscience collective et s'est soldée par des avancées positives. Il apparaît aujourd'hui nécessaire de **poursuivre la démarche de dialogue en installant un espace dédié et permanent à même de répartir l'intensité de l'effort à fournir entre l'Etat, les collectivités territoriales, les familles et les associations gestionnaires pour répondre aux besoins de financements.**

Cet espace de dialogue examinerait les modalités d'un meilleur financement en respectant deux impératifs structurants :

- Garder comme horizon l'accès du plus grand nombre aux activités éducatives et de loisirs en veillant à ce que la pression économique reportée sur les familles soit parfaitement mesurée et différenciée en fonction des situations ;
- Garantir, dans le cadre d'une volonté politique affirmée, la juste compensation de la mission d'intérêt général remplie par les accueils collectifs de mineurs dans le respect de l'usage et de la destination des fonds publics.

Il devrait s'appuyer sur :

- Au niveau national, l'inscription de cet objectif de recherche d'un meilleur financement dans la feuille de route du comité de filière en garantissant la participation de la CNAF, des différents ministères concernés et en s'assurant particulièrement de la présence forte des collectivités territoriales qui dans le cadre de leur libre administration sont les pivots des politiques éducatives de territoire (PEDT) ;
- Au niveau local, la rénovation des PEDT en les positionnant comme cadre stratégique global de l'action éducative locale, de la petite enfance à la jeunesse sur les temps scolaires, périscolaires et de vacances, comme instance de coopération entre acteurs et de pilotage de l'amélioration de la qualité et de l'ambition RH, conformément à l'avis du 11 mai 2023. Cette dynamique devrait être pleinement financée dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) et bénéficier de fonds de l'Etat dans une logique d'impulsion, d'accompagnement et de régulation des inégalités territoriales.

Le comité de filière rappelle enfin que la condition pour formuler des recommandations étayées est la participation forte de l'Etat, de la Cnaf et des représentants des collectivités territoriales. Celle-ci est indispensable pour parvenir à définir à la fois un socle de financement solide et des solutions favorisant le développement et l'innovation en faveur de l'enfance et de la jeunesse.